

PROCES-VERBAL N° 19
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE MARDI 14 JUIN 2011 A 20 H. 00

Madame Françoise Schneider, présidente du conseil, salue l'assemblée, la municipalité et la presse.

S'est excusée : Mme Francine Gret Favre. Absent : M. Christian Fragnière.

Les scrutatrices sont Mmes Mireille Fitzé et Adrienne Favre.

1. Appel

28 personnes sont présentes. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Agrandissement et rénovation du bâtiment du FC Le Talent
5. Comptes de l'exercice 2010
6. Réorganisation territoriale de l'ARASPE
7. Communications municipales
8. Propositions individuelles
9. Divers

Mme Schneider signale un oubli dans l'ordre du jour et demande de rajouter un point 4b2) Rapport de la commission des finances.

L'ordre du jour est accepté tel que modifié.

3. Adoption du procès-verbal

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Agrandissement et rénovation du bâtiment du FC Le Talent

a) préavis municipal

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) rapport de la commission ad' hoc

Il est lu par M. Stéphane Favre. Le bâtiment a été construit entre 1980-1986. Depuis, uniquement des travaux d'urgence ont été effectués. La buvette n'est pas isolée (façades et toiture). Après l'installation complète du chauffage à gaz et au vu des locations et de l'utilisation régulière de ce bâtiment, une isolation périphérique des façades et intérieure de la toiture, ainsi que la pose de nouvelles fenêtres, permettra une importante économie d'énergie.

En ce qui concerne l'option de l'isolation extérieure, la commission estime que c'est une très bonne solution étant donné que le remplacement du lamage actuel par un système de lamage en canexel (matériel résistant aux intempéries et aux chocs) est prévu étant donné l'état actuel des façades.

Pour la création d'un nouveau local, la commission estime que c'est une nécessité vu le peu de place dans l'actuel local technique qui ne permet plus de ranger les nombreuses machines laissées à l'extérieur. De plus, actuellement la tondeuse se range dans un garage privé en location pour fr. 2'400.— par année.

Ce nouveau local pourrait également servir de dépôt communal dans le futur.

La commission recommande donc au conseil d'accepter ces travaux d'agrandissement.

b2) rapport de la commission des finances

Il est lu par M. Jean-Pierre Allaz. La commission a étudié attentivement les plans et les devis. La construction et rénovation de ces bâtiments devraient être un investissement sur le long terme pour la commune. En ce qui concerne le bien-fondé de ces travaux, la commission des finances s'en réfère à l'étude et aux conclusions de la commission ad 'hoc. La commission trouve regrettable que son rapport ne figure pas à l'ordre du jour et la municipalité aurait dû respecter la procédure et demander un crédit d'étude au conseil pour la réalisation de ces travaux.

Le montant demandé par la municipalité mélange la construction et la rénovation des bâtiments, ce qui n'est pas juste au niveau de la comptabilité de la commune.

La commission des finances recommande toutefois d'accepter ce projet.

c) discussion

M. Dafflon rappelle que ce sont des travaux et non des investissements. Le crédit d'étude a coûté fr. 8'000.—et a été fait. La municipalité ne comprend dès lors pas la remarque de la commission des finances.

M. Benoît Favre demande pourquoi ne pas vendre la grande salle et tout faire au terrain de foot ?

M. Jean-Pierre Allaz a déposé une proposition écrite à Mme la présidente. Il en donne la lecture.

« Je propose au conseil de débattre sur l'alternative suivante : de séparer les vestiaires du FC et le local technique de rangement du matériel, de la cantine actuelle. C'est-à-dire de construire un bâtiment qui abritera les vestiaires avec le local technique, et pourquoi pas une buvette, en bordure de la route de Goumoens. Après la construction de ce bâtiment, prévoir soit la transformation de la cantine actuelle ou sa démolition et la reconstruction d'un nouveau bâtiment selon les mêmes critères que le bâtiment du FC. Je suis convaincu que ce sera plus économique sur le long terme pour la commune, et plus pratique et plus agréable pour tous les utilisateurs. »

M. Jean-Pierre Allaz précise que cette proposition n'engage que lui et pas la commission des finances.

Mme Mireille Fitzé s'est aussi posé des questions par rapport aux nuisances de la grande salle. Une rénovation à Fr. 300'000.—c'est à la fois beaucoup et pas assez.

M. Alain Villaz précise que le projet proposé par M. Jean-Pierre Allaz coûtera plusieurs millions. La grande salle est en outre aussi utilisée par l'école. Il ne comprend pas bien l'idée de construire des vestiaires séparés de la cantine. D'autre part, le rachat du terrain n'est pas encore amorti, ni la grande salle.

La municipalité est partie avec l'idée d'une rénovation, car il n'y a jamais eu d'entretien durant les dernières années.

M. Daniel Morier demande qu'il y ait une vision globale et précise que la rénovation n'est pas dans les mêmes coûts que la construction.

M. Dafflon précise que la réflexion n'est pas la même si on rénove avec l'argent du ménage ou si on doit emprunter deux à trois millions. Ce serait complètement fou en l'état actuel. C'est par ailleurs irréalisable sans passer par une banque et il n'est même pas sûr que celle-ci soit d'accord de nous financer.

Il rappelle également qu'en 1998 la dette était de sept millions et qu'un travail titanesque a été réalisé pour redresser cela. Actuellement, on peut faire un million de travaux sans passer par une banque. Il est difficile de faire un plan d'investissement à cinq ans car le canton remet de plus en plus de charges sur les communes, comme la facture sociale.

M. Alain Favre remercie M. Dafflon, mais il faut savoir où on va et où on veut aller. Des choses peuvent être faites et d'autres pas. C'est difficile de décider, car les conseillers n'ont pas tous les éléments nécessaires.

Mme Mireille Fitzé demande à qui la nouvelle cantine mieux aménagée est destinée. On peut louer la cantine, mais le FC est prioritaire ; il faudrait que ce soit plus disponible pour les villageois.

M. Villaz répond que le contrat stipule que le FC a la priorité. On ne peut pas louer quand il y a des matchs. Mme Fitzé demande s'il n'est pas possible de s'organiser plus en avance.

M. Bertrand Favre rappelle qu'il y a deux ans un local pour la tondeuse a été demandé. Comme les pompiers vont bientôt arrêter, on pourra mettre la tondeuse là-bas.

M. Eric Favre rappelle que la commission ad hoc a donné un préavis favorable. La commission des finances ne se prononce pas. Ne pourrait-on pas trouver une solution plus consensuelle. Les deux commissions ont dit que ces travaux sont possibles, mais on peut faire le strict minimum et penser à un centre sportif, peut-être dans les dix ans. C'est un lieu idyllique, car il n'y pas beaucoup de circulation. Laissons faire en voyant sur le long terme.

M. Christophe Glaus remarque beaucoup de belles paroles, mais la grande salle n'est plus adaptée en matière de circulation, de bruit, etc. Il serait judicieux de déplacer les manifestations bruyantes à l'extérieur du village. Le bruit n'est pas contrôlé. Faisons ces rénovations qui sont nécessaires et prévoyons un développement pour le futur.

M. Jean-Pierre Allaz précise qu'il n'allait pas aussi loin dans sa proposition. Il demandait de séparer les vestiaires de la cantine. Le déplacement des vestiaires permettrait de mieux louer les locaux. Propose une réflexion avant d'investir fr. 300'000.--.

M. André Favre remarque qu'il y a matière à discussion. Il est d'accord avec MM. Glaus et Eric Favre. Il est d'autre part surpris par le tarif de rénovation, mais fait confiance à ceux qui ont fait l'étude. M. André Favre demande aussi que la municipalité prenne des dispositions pour limiter les nuisances au centre du village.

M. Villaz ne comprend pas pourquoi démolir les vestiaires et les douches. Le bâtiment sera presque de la même taille que la grande salle. Pour l'instant, on a fait que des petits travaux d'entretien.

M. Eric Favre demande à M. Jean-Pierre Allaz ce qu'il entend par faire des vestiaires le long de la route. M. Jean-Pierre Allaz demande de reconstruire des nouveaux locaux pour séparer les deux activités.

M. Villaz rappelle que si l'on devait reconstruire cela coûterait beaucoup trop cher étant donné les normes en vigueur.

M. Philippe Favre demande ce qu'il en est de la grande salle. M. Villaz répond que le point à l'ordre du jour concerne le bâtiment du FC.

d) décision

- vu le préavis municipal N° 03/2011
- ouï le rapport de la commission ad' hoc
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que ce point figure à l'ordre du jour,

le conseil communal décide à la majorité (17 pour, 3 contres, 5 abstentions) :

- d'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux d'agrandissement et de rénovation du bâtiment du FC pour un coût total de fr. 289'950.—financé par le compte de fonctionnement.

5. Comptes de l'exercice 2010

a) préavis municipal

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) rapport de la commission de gestion

Il est lu par M. Jean-Pierre Allaz. Comme indiqué dans le préavis municipal, l'exercice 2010 présente un excédent de charges de fr. 6'126.87 alors que le budget prévoyait un excédent de produits de fr. 17'148.—soit une diminution du résultat de fr. 23'274.87.

La commission a interprété cette évolution comme ceci :

Budget des revenus 2010	fr. 2'314'171.—
Revenus effectifs 2010	fr. 2'892'595.03
Soit un écart positif de	<hr/> fr. 578'424.03

Les revenus accusent un surplus de fr. 578'000.--, soit plus de 25 % par rapport au budget 2010. Une bonne part de ce dépassement se trouve au chapitre 21 « Impôts » de l'ordre de fr. 200'000.--. Les taxes montrent également un écart favorable de l'ordre de fr. 26'000.--. Les prélèvements aux réserves se montent à fr. 356'000.--.

Pour les charges, la situation est comme suit :

Budget des charges 2010	fr. 2'297'023.—
Charges effectives 2010	fr. 2'898'721.—
Soit un écart négatif de	<hr/> fr. 601'698.—

La commission a recherché les éléments permettant une meilleure compréhension de la situation, soit :

Compte 22.352 : la participation au fond de péréquation présente un surplus de produits de fr. 146'224.--. Et le poste « informatique » et « mise à jour de logiciels » présente un dépassement de fr. 61'131.10. La commission de gestion regrette que des commissions n'aient pas été nommées pour ces objets et que le conseil n'ait pas eu l'occasion de donner préalablement leurs accords à ces investissements.

Les comptes 2010 présentent donc un solde de surplus de charges de fr. 159'537.23 par rapport aux comptes 2009.

La commission relève une remarque de M. Pierre Busset, fiduciaire chargée de contrôler les comptes.

« Au compte de fonctionnement, au chapitre des routes, les comptes 43.314.1-entretien des routes et 43.318.1-Prestation de services, présentent respectivement fr. 66'000.—et fr. 30'000.—de dépassement par rapports à leurs budgets respectifs, soit au total fr. 96'000.--. Il s'agit des travaux relatifs au trottoir près du cimetière qui ont été ventilés sur ces deux comptes. Cette dépense totale de près de fr. 100'000.—aurait dû faire l'objet d'un préavis. Le fait qu'une partie de cette somme sera récupérée par le biais des dépenses thématiques en 2011 ne dispense pas la municipalité de suivre la procédure habituelle d'autorisation. »

En conclusion, la commission de gestion donne quelques indications relatives au bilan au 31.12.2010.

- Placement de liquidités auprès de Postefinances, au 31.12.2010, fr. 708'760.55
- Endettement net par habitant : fr. 1'453.—(1998 = fr. 10'000.--)
- Endettement total par habitant : fr. 4'069.—(moyenne cantonale = fr. 5'800.--).

La commission propose d'accepter les comptes 2010 et d'en donner décharge à la municipalité.

c) discussion

M. Dafflon précise le préavis municipal explique l'achat de l'informatique et il rappelle que tout ceci a été fait en vue de la fusion. L'outil informatique actuel est en outre prêt pour la comptabilité analytique qui sera bientôt obligatoire.

En ce qui concerne les routes, la commission des finances a été consultée.

M. Dafflon précise également que les dépenses thématiques ne sont pas des investissements.

Compte 22.352 : Il rappelle que c'est un compte de charges et que ce n'est donc pas un bénéfice.

d) décision

- vu le préavis municipal 4/2011
- oui le rapport de la commission de gestion
- attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal approuve à l'unanimité les comptes 2010 présentant un excédent de charges de fr. 6'126.87

6. Réorganisation territoriale de l'Association régionale de l'action sociale Prilly-Echallens (ARASPE)

a) préavis municipal

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) rapport de la commission ad 'hoc

Il est lu par Mme Josette Longchamp. Le grand changement à relever est que l'association aura dorénavant son siège à Echallens, même si la direction reste à Prilly, et qu'elle intégrera 25 nouvelles communes qui, par ailleurs, font partie du district du Gros-de-Vaud.

Le projet de modification des statuts semble logique au vu de la réorganisation des districts et notamment celui du Gros-de-Vaud.

b) discussion

La parole n'est pas demandée.

c) décision

- vu le préavis municipal 5/2011
- oui le rapport de la commission ad 'hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal accepte à l'unanimité le projet relatif à la réorganisation territoriale de l'Association régionale de l'action sociale Prilly-Echallens (ARASPE).

7. Communications municipales

Il n'y en a pas.

8. Propositions individuelles

Il n'y en a pas.

9. Divers

M. Dafflon remercie Mmes Isabelle Roulin et Françoise Schneider pour le travail accompli durant leur mandat. Elles sont fleuries et applaudies par l'assemblée.

M. Dafflon fait également le bilan de cette législature :

Tout d'abord les regrets : le projet de fusion tué dans l'œuf par la bêtise d'une partie de la population d'Oulens. Puis l'irruption d'intérêts privés dans notre conseil. Cette situation a été très dommageable pour notre commune. Un membre de l'exécutif doit se récuser s'il est concerné à titre privé par un objet, alors qu'à contrario un membre du législatif lui peut continuer à débattre d'un sujet, voir même le proposer alors que ce dossier le concerne au premier ordre. Il est urgent que notre canton se penche sur cette problématique et y mette fin. Ce constat est d'autant plus triste qu'il a complètement ruiné les relations entre la municipalité et la commission de gestion et des finances. Cette législature a été souvent marquée par l'incompréhension et le découragement tant ces relations étaient tendues. J'ose espérer que la future législature ne sera pas la même.

Ensuite la joie et le bonheur du travail accompli : notre commune a continué son désendettement et sa capacité financière a été très nettement améliorée. Le taux d'imposition a également baissé. Notre commune est citée en exemple pour son outil informatique puissant, moderne et adapté au passage à la nouvelle comptabilité analytique. Nous avons également fêté comme il se devait notre champion olympique Stanislas Wawrinka. De nouveaux habitants sont venus s'intégrer dans ce village qui compte désormais quasi 800 habitants.

Les défis pour l'avenir : l'école. Nos classes enfantines doivent rester à Saint-Barthélemy. La fusion : nous ne ferons pas l'économie d'un autre projet de fusion.

Mme Françoise Schneider prend également la parole afin de remercier l'assemblée, les membres du bureau et la secrétaire. Elle nous fait part du plaisir et l'enrichissement que son poste lui a apporté, même si ce n'était pas toujours facile. Mme Schneider souhaite beaucoup de succès aux membres du prochain conseil.

La séance est levée à 21 h. 10.

la présidente :

J Schneider

la secrétaire :

I Roulin

